DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-328-999 du 3/10/05

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY ACADEMIQUE CHARGE D'EXAMINER LES CANDIDATURES A L'EXAMEN DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Destinataires : Tous les destinataires

Affaire suivie par : Françoise GIUSTINIANI Tél. : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004, créant un Certificat complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (2CA-SH)

VU les arrêtés du 5 janvier 2004, relatifs à l'organisation et aux options du 2CA-SH.

ARRETE

Article 1er : Le jury académique chargé d'examiner les candidatures à l'examen du Certificat complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (2CA-SH) est composé comme suit pour la session 2005.

PRESIDENT :

M. Jean-René LOUVET	Inspecteur d'Académie, adjoint à l'Inspecteur d'Académie, DSDEN des Bouches du Rhône

MEMBRES DU JURY :

M. Pierre ROUX	IA-IPR d'Anglais Rectorat d'Aix en Provence
Mme Sandrine ADAM	IEN adjoint chargée de l'AIS, circonscription d'Embrun
Mme Marie-Christine AUGER	IEN AIS, circonscription du Pontet
Mme Francine CORNETTI	IEN AIS-3
M. Jean-Marc JANAIN	IEN AIS-1
Mme Gabrielle PY	IEN AIS-2
M. Michel BRIS	Formateur option B, intervenant au CNEFEI de Suresnes
M. Jack SAGOT	Formateur option C, intervenant au CNEFEI de Suresnes

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.